



Parc  
naturel  
régional  
des Alpilles

# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2016

Le vingt avril de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Etienne du Grès sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Philippe Susini – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet– Conseillère départementale, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

**DELIBERATION N° BS-2016-04**

**Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux PIDAF 2015**

**Monsieur le Président expose :**

- Que par délibération CS-2014-36 et CS-2014-37, le Comité syndical a validé le programme initial des travaux PIDAF 2015 ainsi que son plan de financement.
- Que les financeurs ont validé le contenu du programme dont le montant éligible est de 91 400,00 euros HT, dont 10% de maîtrise d'œuvre.
- Que la consultation a été lancée par publication le 21 mars 2016 et prend fin le 04 avril 2016.
- Que 4 candidatures ont été déposées et que le choix de la commission vous est présenté par le Président de la commission.
- Que par délibération CS-2016-03 en date du 27 janvier 2016, le Bureau syndical a délégué pour procéder à toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite du seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics – 207 000 €HT.
- Que la Commission des marchés propose au Bureau syndical de retenir le candidat suivant : **Provence Forêt SAS**. Candidat proposant une offre économiquement la plus avantageuse et la moins disante pour un montant de 8.74 % du montant total des travaux.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

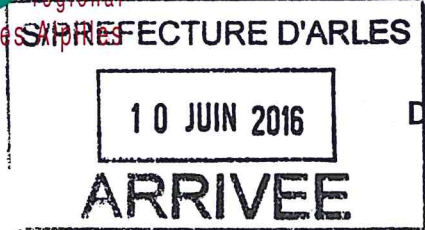
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux issus de de la programmation PIDAF 2015 à Provence Forêt SAS dans les conditions fixées au marché.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
Jean MAXCION





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2016

Le vingt avril de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Etienne du Grès sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermay – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Philippe Susini – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

**Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet– Conseillère départementale, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

**DELIBERATION N° BS-2016-05**

**Objet : Avis du Parc sur le projet d'organisation d'une course pédestre : manifestation grand public « de masse »  
(La Folle Furieuse à Sénas)**



**Monsieur le Président expose :**

- Que la Compagnie Maxi-Jeux (C.M.J.) est une entreprise Sénassaise spécialisée auprès des collectivités et des entreprises dans l'organisation d'évènements festifs et diverses animations.
- Qu'elle souhaite organiser une course pédestre à obstacles, « La Folle Furieuse », afin de faire découvrir Sénas et la colline de la Pécoule, tout en permettant aux participants de s'amuser en famille.
- Que la manifestation se déroulerait sur la journée du samedi 8 ou 15 octobre avec une estimation minimale du nombre de participants juniors, familles et adultes de 1 200 personnes, répartis en 8 vagues de 150 personnes/heure et 450 enfants, répartis en 9 vagues de 50 personnes/heure.
- Que les obstacles se franchissent en courant, en équilibre, en glissant, en grim pant, en nageant, en rampant et en sautant. Il existe aussi des défis physiques, techniques ou mentaux qui permettent de faire des pauses dans la course.
- Que la superficie des obstacles, des points de ravitaillement, du village départ arrivée, des parkings, correspond à une emprise au sol de 1,5% du secteur concerné par le parcours, entièrement remise en état à l'issue de la manifestation.
- Que la colline de la Pécoule n'étant qu'en Natura 2000 ZPS, les habitats naturels ne sont considérés qu'au titre de la Directive Oiseaux, en tant qu'habitats d'espèces. Cependant, le site est suivi annuellement par des botanistes en raison de la présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire en état de conservation optimal, présent sur une grande superficie et d'une richesse importante en espèces.
- Que par conséquent, la course d'obstacles ne devant pas porter atteinte à l'état de conservation de cet habitat, celui-ci ne doit faire l'objet ni de décapage, ni de piétinement excessif et cet évènement ne devra pas se dérouler tous les ans.
- Qu'à ce stade du projet, la société sollicite le Parc naturel régional des Alpilles pour connaître les contraintes d'organisation et obtenir un avis de principe rapidement.
- Que la Commune de Sénas est favorable mais si l'avis du Parc est négatif, 3 autres Communes sont demandeuses pour accueillir cette manifestation.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau syndical,**


Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De donner un avis favorable prenant en compte les remarques exprimées par le CEN (veiller à ce que le parcours emprunté n'utilise que des pistes et sentiers existants et bien marqués, ne pas créer de nouveaux accès ou ouvertures).
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
Jean MANGION



Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne  
Parc naturel régional  
des Alpilles



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2016

Le vingt avril de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Etienne du Grès sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Philippe Susini – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

**Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet– Conseillère départementale, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

DELIBERATION N° BS-2016-06

Objet : Modification de l'Ordre du jour

**Monsieur le Président expose :**

- Qu'il est proposé aux élus du Bureau syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration des dossiers « Mise en place des groupes opérationnels du PEI - Aide au démarrage « Associer les animaux aux cultures pérennes en Provence Alpes Côte d'Azur » et « Participation du PNR des Alpilles au salon des agricultures de Provence (Domaine du Merle, Salon-de-Provence) ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout des dossiers « Mise en place des groupes opérationnels du PEI - Aide au démarrage « Associer les animaux aux cultures pérennes en Provence Alpes Côte d'Azur » et « Participation du PNR des Alpilles au salon des agricultures de Provence (Domaine du Merle, Salon-de-Provence) ».
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGION

